

le Canada juge que tout pays qui veut être admis à l'OMC doit se montrer prêt à la transparence et à l'économie de marché, prêt à embrasser les principes fondamentaux du système d'échanges multilatéral et à améliorer de façon réelle l'accès à son marché. Par ailleurs, l'OMC ne devrait pas imposer aux membres aspirants des conditions plus rigoureuses que celles gouvernant les membres actuels.

Le système des échanges est confronté à de nouveaux problèmes qui tiennent aux effets de l'intégration économique mondiale sur les économies nationales. Le rapport entre les politiques d'environnement, de concurrence et d'investissement, les normes de travail, etc. et la dynamique du commerce international sont des questions mal connues et de nature à semer la discorde dans les milieux du commerce mondial. Le Canada n'en est pas moins d'avis que certains principes doivent sous-tendre leur développement.

Par exemple, le Canada n'est pas en faveur des sanctions commerciales comme moyen d'imposer une règle de conduite. Toute considération de justice mise à part, dans notre monde de plus en plus interdépendant, où le seul véritable dénominateur commun est le système des conditions du marché, tous y perdraient à laisser un pays se servir de sa puissance économique pour imposer ses propres règles. Les nations doivent aussi veiller à ce que les nouvelles règles ne deviennent prétexte à un nouveau protectionnisme. À cet égard, le Canada est sensible aux préoccupations des pays développés ou en développement qui craignent de voir leurs exportations se heurter à de nouvelles barrières. Le Canada veut faire en sorte que les règles du système commercial multilatéral complètent les objectifs généraux d'ordre social plutôt que de les défavoriser.

La nouvelle réalité commerciale obéit à l'intégration mondiale qui s'étend au fonctionnement et à l'interaction des grandes institutions multilatérales. La création de l'OMC vient compléter le système multilatéral de reconstruction d'après-guerre esquissé à Bretton Woods — un ensemble de règlements, de méthodes et d'institutions devant assurer le bon fonctionnement de l'économie mondiale. Il faudra que l'OMC, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques travaillent de concert et se complètent, chacun dans sa sphère de compétence.